



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre,

Et le quatre avril à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mars 2024 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjoints au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Henri POIRIER Pouvoir à M. Eric THERRY et M. Franck LAGNIAUX Pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°006/8.1.8 – OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) DU 25 AU 29 AOÛT 2024

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n°004/8.1.8 du 1^{er} février 2024 portant sur l'ouverture de l'ALSH pour l'année 2024 ;

Vu le résultat du sondage fait sur le site de la commune et notamment le nombre d'enfants préinscrit ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir l'ALSH du 25 août au 29 août 2024, en fonction du nombres d'enfants inscrit ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'ouverture de l'ALSH, organisé dans les locaux périscolaires de l'école Blanche de Castille, du 25 août au 29 août 2024 ;

Confirme que les inscriptions s'effectuent pour la semaine complète ;

Confirme l'acceptation du chèque-vacances, chèque CESU et de l'allocation de la C.A.F. pour le paiement de la participation des familles à ce Centre ;

Confirme l'application de tarifs modulés pour les enfants hors Commune ;

Confirme l'application des tarifs pour l'ALSH d'août 2024 identiques à ceux des petites vacances 2024 ;

Confirme le maintien des droits d'inscription à l'ALSH, compris dans le prix total du séjour à 50 € par enfant.

Le Maire,



La secrétaire,